

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation professionnelle inter-entreprises et intra-entreprise par ATOUT FORMATION.

Organisation des stages

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans nos locaux à Vannes

Inter : organisation d'une formation dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Modalités de la formation

Nature de l'action de formation

Les actions de formation assurées par ATOUT FORMATION entrent dans le champ de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Descriptif et programme des formations

Le contenu des programmes tels que communiqués en présentation sont fournis à titre indicatif. Le ou les intervenant-e-s en charge de la pédagogie se réservent le droit de les adapter à la dynamique de groupe, au niveau des participants, à l'actualité professionnelle et aux évolutions réglementaires.

Attestation de fin de formation

Conformément à l'article L.6353-1 du code du travail, à l'issue de la formation, ATOUT FORMATION délivre au Stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Inscription

Pour inscrire un ou plusieurs collaborateurs à nos sessions de formation inter-entreprises, le Client doit nous retourner le bulletin d'inscription dûment complété, par courrier, par mail ou directement sur notre site, au plus tard 15 jours avant la date de démarrage du stage.

Une confirmation de l'inscription vous sera adressée en retour.

Si le client confie son budget de formation à un OPCO, il lui appartient de vérifier que toutes les informations relatives à l'inscription ont bien été transmises à l'OPCO et que les fonds requis sont disponibles.

Convocation / Convention

Après réception de la commande, seront adressées au client :

- ▶ Une convention de stage en double exemplaire dont un doit nous être retourné signé avant le début du stage, accompagné de la liste des participants ;
- ▶ Une convocation avec les données relatives à la session de formation (intitulé, dates, horaires, plan d'accès aux locaux, etc.).

Le Client a la charge d'en informer les participants. Il lui appartient de s'assurer de l'inscription des participants et de leur présence à la session de formation initialement prévue.

Prix / Règlements

Non assujettis à la TVA art. 26.4-4° a. du code du CGI, nos prix sont nets.

Ces prix comprennent :

- les frais pédagogiques ;
- les supports remis aux stagiaires ;
- les pauses-café servies aux stagiaires ;
- les frais de déplacement et de repas de nos formateurs.

Ces prix ne comprennent pas les frais de transport, d'hébergement et de restauration des stagiaires.

L'acceptation de nos offres implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part. Aucun escompte ne sera accordé dans le cas d'un règlement anticipé.

Règlement par le Client

Les factures sont payables à ATOUT FORMATION, à réception.

Conformément à la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie n°2008-776), en cas de retard du paiement, de plein droit et sans mise en demeure préalable, le Client s'engage à verser à ATOUT FORMATION, une pénalité de retard calculée avec un intérêt annuel égal à trois fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur à l'échéance, majoré de 10 %, calculé par mensualité. Tout mois civil commencé est dû en totalité en ce qui concerne l'intérêt.

Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- ▶ de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- ▶ de l'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription ou le devis ;
- ▶ de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si ATOUT FORMATION n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant. Conformément à la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie n°2008-776), en cas de non-respect du délai de paiement, nous appliquerons un taux de pénalité selon le taux en vigueur.

Conditions d'annulation et de report

ATOUT FORMATION se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation. Le Client en est informé dans les plus brefs délais, il peut choisir une autre date dans le calendrier des stages ou annuler sa demande d'inscription.

Dans le cadre de ses prestations de formation, ATOUT FORMATION est tenu à une obligation de moyens vis-à-vis de ses Clients et Stagiaires, non une obligation de résultats. ATOUT FORMATION ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence (maladie ou accident d'un intervenant, grèves ou conflits sociaux externes, désastres naturels et incendies, interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ATOUT FORMATION.

ATOOUT FORMATION s'accorde alors le Client sur un nouveau calendrier de formation et aucun dédommagement ne peut être demandé.

En l'absence d'accord sur de nouvelles dates de formation, le client est tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par ATOOUT FORMATION.

En cas d'annulation par le Client, toute session de formation commencée est due dans sa totalité.

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Les retenues détaillées ci-après ne pourront en aucun cas avoir le caractère libératoire d'une dépense de formation.

Pour les stages inter-entreprises :

Pour toute annulation signifiée la veille ou le jour même du démarrage de la session de formation, le montant intégral restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour les stages intra entreprise :

Pour toute annulation signifiée moins de 3 jours francs ouvrables avant le début de la formation, 70% du montant de la session de formation resteront immédiatement exigibles à titre d'indemnité forfaitaire. Pour toute annulation signifiée la veille ou le jour même du démarrage de la session de formation, le montant intégral restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, une possibilité de report dans les 6 mois est offerte au Client, auquel cas 75% de cette indemnité seront abondés au coût de cette nouvelle session décidée d'un commun accord entre ATOOUT FORMATION et le Client.

Règlement intérieur

Les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur. Ils en seront informés en début de session et attesteront en avoir pris connaissance.

Confidentialité et communication

ATOOUT FORMATION et le Client s'engagent à la sauvegarde de la confidentialité des informations et documents relatives à la formation. ATOOUT FORMATION s'engage à ne pas divulguer les informations transmises par le Client, autres que celles nécessaires à l'organisation de la prestation et exclusivement à l'intention des partenaires intervenants.

Le Client accepte de faire figurer ses références par ATOOUT FORMATION en tant que client de ses formations. Ainsi, le Client autorise expressément ATOOUT FORMATION à citer son nom ainsi qu'une description factuelle de la prestation parmi ses références, sur les supports de communication d'ATOOUT FORMATION, outre les rapports d'activités et autres documents exigibles au titre des dispositions réglementaires ou comptables.

Propriété intellectuelle

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle, les contenus et supports pédagogiques mis à disposition du Client ou des Stagiaires par ATOOUT FORMATION dans le cadre des formations constituent des œuvres originales d'ATOOUT FORMATION ou le cas échéant de ses fournisseurs de licence.

À ce titre sont interdites la diffusion, l'exploitation, la reproduction et l'adaptation de tout ou partie de ces documents, à moins d'un accord exprès d'ATOOUT FORMATION.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, ATOOUT FORMATION est amené à collecter, auprès du client ou du participant, les données personnelles des participants aux formations afin d'organiser leur inscription, la mise en place de la formation, la délivrance des certifications, la gestion des financements, la facturation et le suivi de votre dossier.

En sa qualité de responsable du traitement, ATOOUT FORMATION est donc responsable du respect des obligations issues du Règlement européen n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel réalisés pendant la prestation.

Les données à caractère personnel traitées par ATOOUT FORMATION sont des données d'identification (nom, prénom), des données relevant de la vie personnelle (adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail), professionnelle (emploi, qualification) et des données économiques (données de paiement).

Nous ne collectons aucune donnée sensible comme la religion, l'appartenance syndicale, les origines raciales et ethniques, les condamnations pénales ou les données relatives à la santé. Toutes les données collectées sont ainsi strictement nécessaires à la réalisation de notre contrat.

Ainsi et conformément aux dispositions du RGPD, ATOOUT FORMATION conserve les données des participants et des clients, 5 ans à compter de la fin de la formation (recommandation de la CNIL). Les données sont transmises uniquement aux services internes d'ATOOUT FORMATION, à votre OPCO en cas de financement, aux organismes certificateurs et aux intervenants. Hormis aux organismes habilités (INRS) ainsi qu'aux sous-traitants strictement nécessaires à notre activité, ATOOUT FORMATION ne communiquera jamais vos données à des tiers ou à des organismes externes sans votre accord express.

A ce titre, vous et vos salariés disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement au traitement de ces données. Pour de plus amples informations ou pour toute demande concernant l'exercice de ces droits, vous pouvez consulter notre **Politique de Protection des données** ou contacter notre DPO à l'adresse suivante : « rgpd@msaservices.fr » ou introduire une réclamation devant une autorité de contrôle (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/agir>

Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ATOOUT FORMATION et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance du lieu de l'action de formation.